

Le 5 janvier 2018

Par SDÉ, courriel et messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télééc. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2018-2019
Votre dossier : R-4011-2017 / Notre référence : R054562 ÉF

Monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie (la « Régie ») datée du 2 novembre 2017 et celle du Distributeur datée du 12 décembre 2017 relativement au dossier mentionné en objet. À cet effet, le Distributeur dépose les documents suivants :

- Une version révisée de la pièce HQD-3, document 4;
- Réponses du Distributeur à la demande de renseignements n° 5 de la Régie (HQD-15, document 1.5);
- La preuve complémentaire relative à d'autres caractéristiques du MRI du Distributeur (HQD-20, document 1);
- Le témoignage de M. James Coyne sur le Facteur X (HQD-20, document 2);
- Annexe 1 – Department of Public Utilities – Order establishing Eversource's revenue requirement.

De plus, le Distributeur dépose des réponses révisées à certaines questions des demandes de renseignements suivantes :

- Réponses du Distributeur à la demande de renseignements n° 3 de la Régie (HQD- 15, document 1.3, page 23);
- Réponses du Distributeur à la demande de renseignements n° 1 d'OC (HQD-15, document 9, pages 8, 22 et 23);
- Réponses du Distributeur à la demande de renseignements n° 1 de S.É. (HQD-15, document 12, pages 10 et 11).

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

p. j.

c. c. Intervenants (par courriel seulement)